



Communiqué de presse

le 23 juin 2017

## **Les acteurs français de la distribution d'électricité et de gaz renforcent leur coopération pour faciliter la transition énergétique en créant une agence commune de services numériques**

Le 19 mai 2017, les distributeurs d'électricité et de gaz ainsi que leurs associations représentatives ont signé un protocole d'accord visant à mettre en commun des moyens pour assurer les services numériques destinés aux acteurs de la transition énergétique et répondre conjointement aux obligations légales et réglementaires de mise à disposition de données.

Cette agence doit faciliter les démarches des acteurs du système énergétique dans les nouveaux mécanismes de marché et développer notamment l'efficacité énergétique et les actions de maîtrise de l'énergie.

Comme le souligne le rapport de la Commission de Régulation de l'Énergie du 15 juin 2017<sup>1</sup> relatif aux données dont disposent les gestionnaires de réseaux et d'infrastructures d'énergie, cette initiative s'inscrit pleinement dans ses dernières préconisations.

### **Les services numériques, au cœur de la transformation du système énergétique**

C'est parce que le numérique est au centre de la transformation du système énergétique et au centre de leur mission de service public, que les distributeurs d'électricité et de gaz prennent des mesures fortes pour intégrer l'importance grandissante de la gestion des données pour la réussite de la transition énergétique. Cette agence commune permettra de bénéficier d'un guichet unique, d'une infrastructure adaptée et d'une équipe d'experts de la donnée.

Cette initiative facilitera le développement de l'effacement et la sécurisation de l'approvisionnement via le marché de capacités et les services systèmes. Il s'agira également de consolider les données de

calcul du complément de rémunération des producteurs d'énergies renouvelables et de faciliter la fourniture des bilans d'énergie réglementaires aux acteurs des territoires (personnes publiques et gestionnaires d'immeubles).

**Acteurs actuels :**

**ADEeF – ANROC – ELE – Enedis – FNSICAE – GEG – GEREDIS – Régaz – Réseau GDS – SPEGNN – SRD – Strasbourg Electricité Réseaux – UNELEG – URM**

**Ouverture vers d'autres acteurs**

Forte de plus de 170 signataires représentés, cette agence prévoit déjà la possibilité d'être ralliée par d'autres acteurs notamment les transporteurs d'électricité et de gaz.

Les gestionnaires de réseaux de distribution, qui sont plus de 170 en France, assurent le service public de la distribution d'énergie sur l'ensemble du territoire métropolitain et jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des marchés et le succès de la transition énergétique.

**Contact :**

**Service Presse GRDF :**

Tél : 01 71 19 18 11 – [grf-nat-presse@grdf.fr](mailto:grf-nat-presse@grdf.fr)

[www.grdf.fr](http://www.grdf.fr)

[facebook.com/GRDF.official](https://facebook.com/GRDF.official)

[twitter.com/GRDF](https://twitter.com/GRDF)

**A propos de GRDF :** Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz naturel à plus de 11 millions de clients, pour qu'ils disposent du gaz quand ils en ont besoin. Pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, et bénéficier d'une énergie pratique, économique, confortable et moderne, quel que soit leur fournisseur. Pour cela, et conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (198 886 km) et le développe dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution.